

# JUGE-ASSISTANT

## Fautes pour les sauts verticaux

Le concurrent fait une faute :

- Si la barre tombe de ses supports, touchée par le concurrent ou sa perche.



- Si le sauteur ayant manqué son appel touche, avec une partie de son corps ou avec sa perche, le sol ou le matelas de réception au-delà de la limite du plan vertical passant par la partie supérieure du bac d'appel (ligne du 0 des poteaux).

- S'il dépasse le temps imparti pour effectuer son essai.
- Si pendant le saut, il stabilise ou remet la barre en place avec une ou deux mains.



- Si le sauteur fait un appel des deux pieds.

- Pour le saut à la perche si la main inférieure prend appui sur la perche au dessus de l'autre main.

En revanche si un athlète est gêné lors de son saut, si sa perche casse ou si la barre tombe indépendamment de l'action de l'athlète par une force extérieure comme le vent, un essai de remplacement lui sera accordé.

Si un athlète commence son saut et qu'il fait un retour sur piste pour une raison quelconque et qu'un n'a pas dépassé la ligne 0, cela n'est pas considéré comme un essai.



LIGUE AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
ATHLÉTISME

SAUTS